



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

# PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE 2020

Bilan 2015-2020



# S O M M A I R E

02

1. Contexte du  
Plan Administration  
Exemplaire

04

2. État des lieux de  
l'éco-responsabilité  
mise en œuvre dans le  
fonctionnement

18

3. Axes d'amélioration



## **1. CONTEXTE DU SUIVI DU PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE**

### **1.1 PÉRIMÈTRE**

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et énergétique initiée par le gouvernement, le MAA a demandé, dès le 1<sup>er</sup> avril 2016, à ses établissements et opérateurs de plus de 250 agents d'élaborer un plan d'administration exemplaire (PAE) pour la période 2015-2020.

Ce dernier s'articulait autour de cinq axes définis par la circulaire du Premier ministre n°5769/SG du 17 février 2015 et a été mis à jour par la circulaire du Premier ministre n°6145/SG du 20 février 2020 qui définit six nouveaux axes.

FranceAgriMer, depuis sa création en 2009, met en œuvre une démarche de qualité sur le plan des bonnes pratiques environnementales, en cohérence avec le nouveau plan.

### **1.2 DÉMARCHE**

FranceAgriMer a poursuivi et renforcé, sur le site de l'Arboreal à Montreuil, les actions menées dans le cadre de la circulaire de 2008 qui incitait les administrations à prendre en compte dans leur fonctionnement des objectifs de développement durable.

A noter que l'établissement est locataire unique du site de l'Arboreal qui héberge aujourd'hui dans le cadre de conventions de sous-location et de fonctionnement 7 autres établissements (ASP, ODEADOM, ONF, INAO, IFCE, CNDA et Agence BIO).

Aussi, les démarches entreprises à travers l'approche PAE bénéficient à l'ensemble des occupants.

FranceAgriMer, avec une communication et de l'affichage, assure l'information nécessaire.

### **1.3 ÉVOLUTION DU CONTEXTE**

Les démarches entreprises par FranceAgriMer dans le cadre de son PAE ont été confortées par la certification HQE (Haute Qualité Environnementale) – exploitation et gestion durable – obtenue par l'établissement de 2011 à 2016. Depuis début 2018 FranceAgriMer a poursuivi les bonnes pratiques alors mises en œuvre en s'engageant dans une démarche volontariste et ambitieuse de réduction des consommations énergétiques du bâtiment de 40 % à l'horizon 2030. Le site de l'Arboreal a ainsi obtenu en 2020 la certification Breeam In-Use (mention « good ») qui permet de connaître et d'évaluer la performance environnementale d'un bâtiment en exploitation.

Le plan stratégique décliné, à partir notamment des différents audits énergétiques, fait l'objet d'un suivi annuel en comité « vert » auquel sont associés toutes les parties prenantes : FranceAgriMer en tant que locataire, le propriétaire (DTZ Investors) et son gestionnaire (Esset PM), et le mainteneur (Spie Facilities). Cette orientation est par ailleurs clairement affichée dans le cahier des charges du marché de maintenance multi technique qui a été reconduit en 2019, jusqu'au terme du bail, fin 2025.

### **1.4 PILOTAGE**

Le pilotage de la démarche est positionné au plus haut niveau de l'établissement. Ainsi, la direction générale oriente les actions du PAE et en suit le niveau de réalisation.

FranceAgriMer se compose de 3 délégations nationales (DN) et de 13 services territoriaux intégrés aux DRAAF. A l'échelon régional, le PAE est piloté par chacune des 13 DRAAF, les DN dépendant du siège.

### **1.5 COMMUNICATION AUTOUR DU PLAN**

Outre une présentation au CODIR, la communication sur les enjeux du plan s'est appuyée sur plusieurs outils : la lettre d'informations de FranceAgriMer (Forum), le site Intranet, le livret d'accueil ...

Le PAE fait par ailleurs l'objet d'une présentation aux instances de l'établissement (Conseil d'Administration, Comité Technique, CHSCT).

## 1.6 OUTILS

L'immeuble a été livré le 8 juin 2007 et les premiers occupants sont arrivés fin juillet 2007. Il est composé de 2 bâtiments reliés entre eux par le rez-de-chaussée et le premier étage :

- le bâtiment A comporte 6 niveaux en superstructure (R+5) et 2 niveaux de sous-sol. Il est à usage unique de bureaux ;
- le bâtiment B comprend 6 niveaux en superstructure (R+5) et 2 niveaux de sous-sol. Il est à usage principal de bureaux, avec un restaurant inter-entreprises (RIE), une cafétéria, un restaurant-club, une salle de fitness et des salles de réunion communes équipées en matériel de visio-conférences.

Sur l'ensemble du bâtiment, le chauffage et la production d'eau chaude sont électriques (centrales de traitement d'air, ventilo-convecteurs).

La climatisation est assurée par 5 groupes de production d'eau glacée à condensation à air, situés en terrasse. Trois de ces groupes ont été remplacés par des matériels plus performants en 2016 et 2017. L'immeuble dispose, par ailleurs, de nombreux locaux VDI et de 2 salles serveurs, tous climatisés.

Des moyens internes, présents sur le site à l'installation dans les locaux, gestion technique centralisée (GTC/ GTB) et comptage exploitation, permettent de disposer d'une vision fine des consommations en fonction de la localisation, de la destination et des moyens d'intervention immédiats à travers, notamment, la programmation centralisée des dispositifs d'éclairage et de climatisation.

Des réunions mensuelles d'exploitation en présence du locataire, du responsable de l'exploitation et du propriétaire permettent de suivre l'évolution des consommations et traitent les problématiques de maintenance du site par bâtiment.

L'établissement a fait réaliser son bilan d'émissions de gaz à effet de serre (Bilan GES) en 2015, en 2017 et en 2020, ainsi que des études énergétiques pour l'accompagner dans cette démarche.

Enfin, au travers de sa politique de développement durable mise en place dès 2009, et de la certification HQE du bâtiment, l'établissement dispose de nombreux moyens et procédures qui ont été intégrés au PAE. En 2020, l'établissement a obtenu la certification Breeam In-Use. Lancée par le propriétaire sur l'ensemble de son parc locatif, elle permet de connaître et d'évaluer la performance environnementale du bâtiment en exploitation.

En termes de communication, diverses publications valorisent les actions menées par l'établissement, ses prestataires et les autres occupants du site, en termes de performance globale et durable du bâtiment, de maîtrise et de réduction des consommations d'énergie, d'impact environnemental et d'amélioration du confort des occupants.

## 2. ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ MISE EN ŒUVRE DANS LE FONCTIONNEMENT

### 2.1 BÂTIMENT ET ÉNERGIE (LES FLUIDES)

#### 2.1.1 Cadre général

Le site dispose de 2 postes électriques privés.

Le passage en marché dérégulé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 a bouleversé le prix du kWh puisqu'une grande partie de celui-ci est dorénavant fixe et identique sur chaque période tarifaire, ce qui n'était pas le cas avant 2016. Le passage au tarif dérégulé de l'EDF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, explique en grande partie la baisse des dépenses observée par rapport aux années précédentes.

En 2020, l'établissement a adhéré à l'accord cadre de la DAE (Direction des Achats de l'État) relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité «certifié d'origine renouvelable».

Depuis 2012, les puissances souscrites sont de 918 kW pour le bâtiment A et de 1 650 kW pour le bâtiment B ; cette différence s'explique notamment par la présence du RIE dans le bâtiment B.

Le calendrier se découpe entre les heures d'été (avril à octobre) et d'hiver (novembre à mars). Les plages des heures creuses sont fixées toute l'année de 22h à 6h, les heures de pointe sont comprises de décembre à février de 9h à 11h et de 18h à 20h.

#### 2.1.2 Évolution de la consommation d'électricité

Un nouvel arrêté du «Décret Tertiaire» a été signé le 10 avril 2020. Il a pour objectif final de réduire la consommation des bâtiments (réduction en pourcentage, ou atteinte des seuils en valeur absolue).

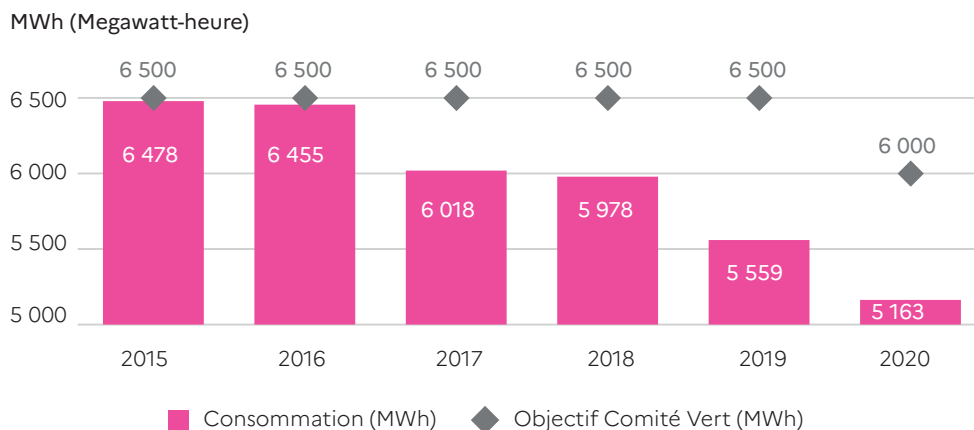
Pour l'Arboreal, l'objectif à atteindre est de réduire les consommations de 40 % à l'horizon 2030.

Le Décret Tertiaire prévoit en outre une obligation de rapportage des consommations sur la base de données de l'État, OPERAT, à réaliser pour le 30 septembre 2022 au plus tard.

En dix ans (2010 étant l'année de référence pour l'application du décret tertiaire), les actions mises en œuvre au sein de l'établissement ont généré une économie sur la consommation d'électricité de l'ordre de 30 %. Une grande partie du chemin pour atteindre l'objectif de réduction de 40 % a donc déjà été parcourue.

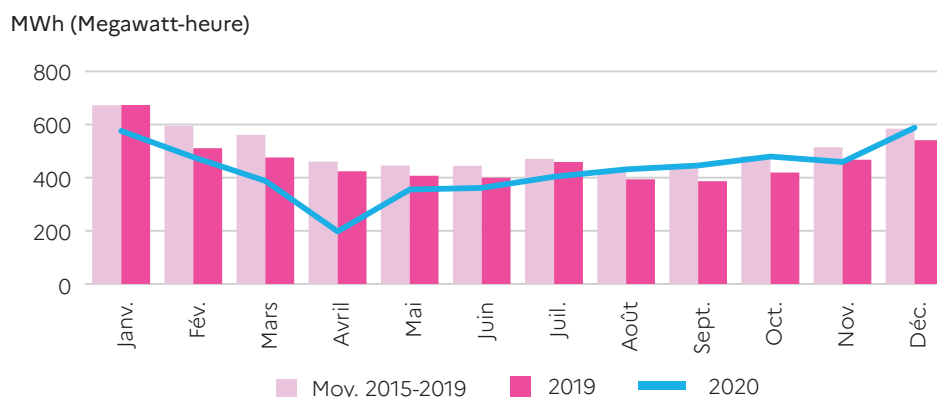
En 2020, la consommation d'électricité de l'immeuble a atteint son plus bas niveau depuis l'ouverture du site, avec 5 163 kWh, soit - 71 % par rapport à 2019 et - 15,3 % par rapport à la moyenne quinquennale.

Évolution de la consommation d'électricité de l'immeuble de 2015 à 2020



Sur la période 2015-2020, la consommation annuelle, en recul chaque année par rapport aux années précédentes, a respecté l'objectif fixé en Comité Vert de 6 500 MWh de 2015 à 2019 et de 6 000 MWh en 2020.

### Consommation mensuelle d'électricité - Évolution 2015-2020 (en MWh)



Le suivi de la consommation mensuelle montre clairement la baisse brutale intervenue entre mars et juin 2020, conséquence directe du 1<sup>er</sup> confinement, suivie d'un rebond au 2<sup>ème</sup> semestre, avec un niveau supérieur à celui de 2019.

L'établissement, qui avait déjà mis en œuvre de nombreuses actions afin de réduire ses consommations d'énergies, a dû, pour répondre aux exigences sanitaires dans le cadre de la lutte contre le Covid 19, revenir à d'anciennes pratiques, plus énergivores, notamment le fonctionnement de la ventilation sur des plages plus longues et la suppression de la fonction de recyclage d'air qui permet la récupération d'énergie.

#### 3 postes distincts de consommations sont identifiés dans l'immeuble :

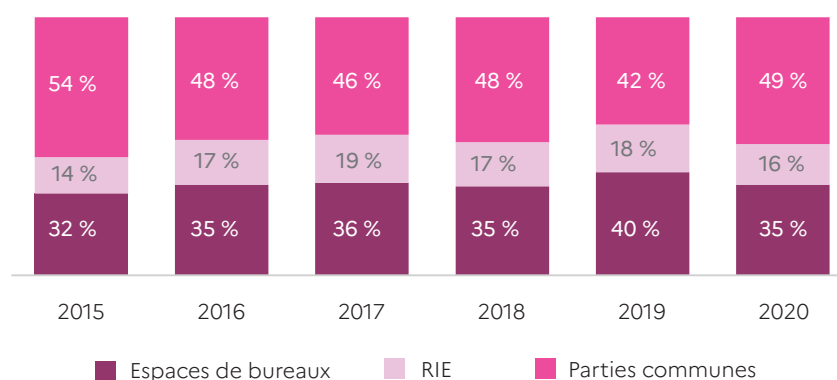
- les espaces de bureaux A et B (armoires électriques des plateaux),
- le RIE (restaurant),
- les parties communes.

La consommation du bâtiment A, en baisse constante depuis 2016, enregistre son plus faible niveau annuel en 2020, avec 1 840 MWh (- 6,5 % par rapport à 2019) alors que le bâtiment B, en baisse depuis 2017, enregistre, avec 3 323 MWh, une baisse de 7,5 % par rapport à 2019.

En 2020, la consommation électrique du restaurant chute de 21 % par rapport à 2019, mais le ratio de consommation par couvert augmente de 75,4 % par rapport à la moyenne des 5 années précédentes, à cause du fonctionnement permanent des installations techniques quel que soit le nombre de couverts (conséquence de la crise sanitaire avec la fermeture du site puis la reprise partielle du travail en présentiel).

Avec la crise du Covid 19, la part de consommation des parties communes a augmenté au détriment des espaces de bureaux et du RIE.

### Répartition de la consommation d'électricité dans l'immeuble

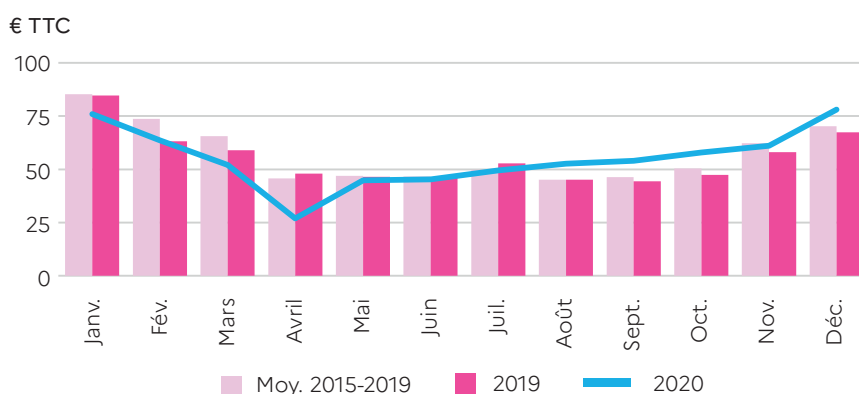


### 2.1.3 Évolution des dépenses d'électricité

Toutes dépenses confondues (abonnement, taxes et consommation), la part d'énergie « électricité » de l'immeuble a coûté en moyenne 128,22 € TTC/MWh, soit un prix en augmentation de 7,6 % par rapport à 2019 et de 13,5 % par rapport à la moyenne 2015-2019.

En 2020, la dépense d'électricité est restée identique à celle de 2019 et inférieure de 3,8 % à la moyenne quinquennale.

Dépense mensuelle d'électricité - Évolution 2015-2020 (en € TTC)



### 2.1.4 Évolution des principaux ratios

Les ratios établis par rapport à la surface du bâtiment reflètent la baisse des consommations d'électricité, sachant que la consommation de l'immeuble a diminué de manière différenciée du fait de la crise du Covid 19.

Les ratios liés aux effectifs ont, en revanche, plus que doublé puisque l'ensemble des installations techniques des 35 000 m<sup>2</sup> du bâtiment a fonctionné pour un nombre restreint de personnes pendant les périodes de confinement et de reprise partielle de l'activité sur site.

	Moyenne 2015/2019	2020	Ecart / moyenne
Consommation moyenne annuelle de l'immeuble Arborial (MWh/an)	6 098	5 163	
Consommation moyenne mensuelle de l'immeuble Arborial (MWh/mois)	508	430	
Ratio de consommation immeuble Arborial (kWh/m <sup>2</sup> de SU/an)	182	154	- 15,3%
Ratio de consommation immeuble Arborial par unité de surface thermique (kWh/m <sup>2</sup> de STH/an)	167	142	
Ratio de consommation immeuble Arborial (MWh/personne)	4	9	+ 110,9%
Ratio de dépenses immeuble (€ TTC/personne)	486	1 165	+ 139,8%

SU = surface utile - STH = surface thermique

La consommation en énergie finale de l'immeuble Arborial reste, pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, inférieure au ratio moyen des immeubles de bureaux en France (baromètre OID 2020).

C'est un bon résultat pour un immeuble de 13 ans, intégralement chauffé et climatisé à l'électricité (ce qui n'est pas le cas de tous les immeubles de bureaux pris en compte dans le calcul du ratio moyen « baromètre OID 2020 »).



Ratio moyen constaté sur des immeubles de bureaux (baromètre OID 2020)	Ratio 2020 de l'immeuble (sans restaurant*)
168 kWh EF/m <sup>2</sup> su.an	130 kWh EF/m <sup>2</sup> su.an
364 kWh EP/m <sup>2</sup> su.an	335 kWh EP/m <sup>2</sup> su.an

kWh EP = kilowatt/heure d'énergie primaire - kWh EF = kilowatt/heure d'énergie finale

### 2.1.5 Dépassements de puissances souscrites

La prise en compte des différentes mesures sanitaires préconisées par le Haut Conseil de la santé publique pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2, explique le léger dépassement de puissance relevé dans l'immeuble pendant l'hiver 2020, qui a généré une pénalité de 64 € HT, montant le plus faible enregistré depuis 2015.

Bilan des pénalités		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bât. A	1 <sup>er</sup> semestre	3,20	0,10	0,00	0,05	0,00	0,00
	2 <sup>e</sup> semestre	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
Bât. B	1 <sup>er</sup> semestre	0,00	0,90	2,50	1,76	2,25	0,00
	2 <sup>e</sup> semestre	0,00	0,90	0,00	0,20	0,00	0,00
en K € HT		3,30	1,90	2,50	2,00	2,25	0,06
en K € TTC		4,00	2,30	3,00	2,40	2,70	0,08

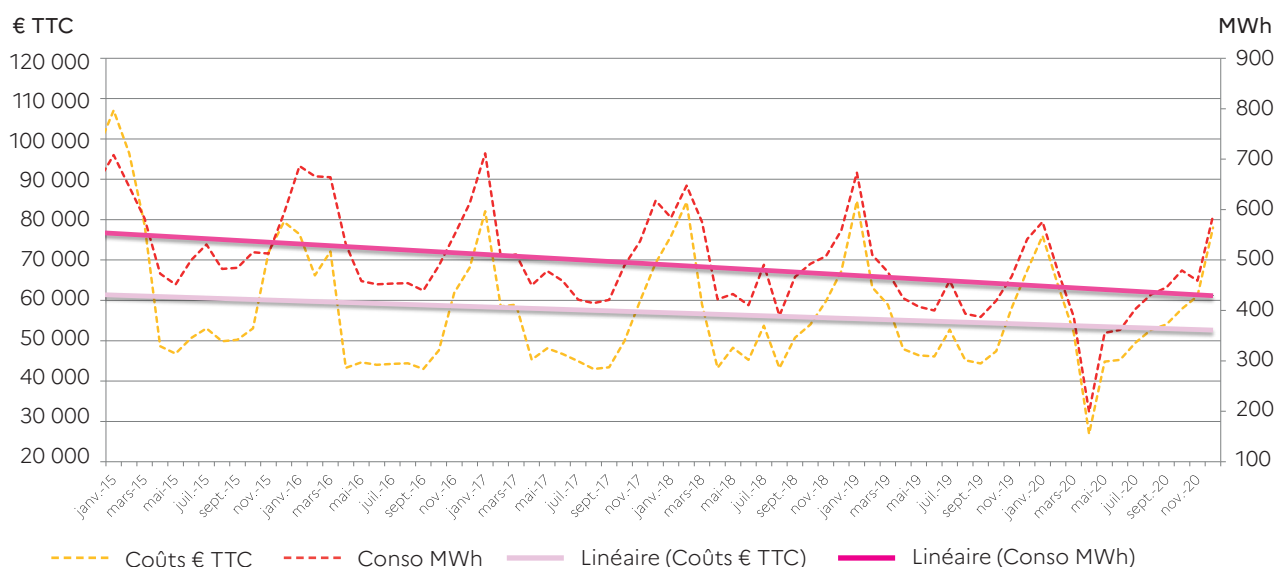
#### EN RÉSUMÉ

Depuis 7 années consécutives, l'objectif de réduction de consommation électrique fixé en Comité Vert (6 500 MWh/an jusqu'en 2019, puis 6 000 MWh/an en 2020), a été respecté et dépassé, ce qui a permis de fixer un nouvel objectif permanent de 5 700 MWh/an à ne pas dépasser à partir de 2021 (soit une baisse de consommation de 5 %).

Bien que la crise sanitaire ait accentué la baisse de consommation en 2020, les résultats obtenus confirment l'aspect bénéfique des nombreuses actions entreprises.

Le graphique suivant met en évidence la tendance baissière des consommations, et la diminution des coûts d'électricité depuis le passage en marché dérégulé au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

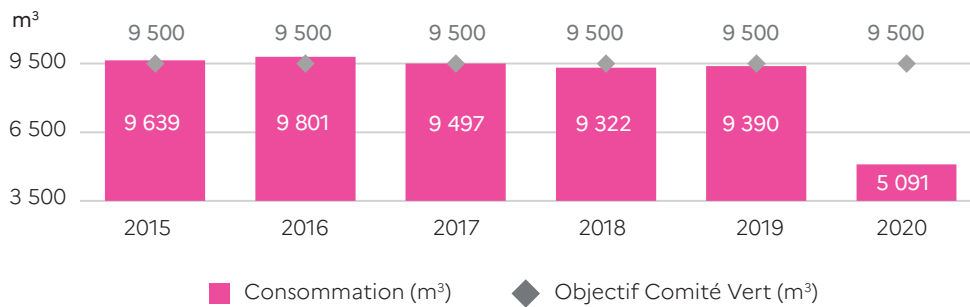
A noter que les dépenses ne diminuent pas dans les mêmes proportions que les consommations du fait du coût de l'électricité qui augmente régulièrement.



### 2.1.6 Consommation d'eau

Avec 5 091 m<sup>3</sup> pour l'année 2020, la consommation d'eau de l'immeuble diminue de 45,8 % par rapport à 2019 et de 46,6 % par rapport à la moyenne quinquennale, conséquence directe de la faible occupation du site liée au contexte sanitaire.

Évolution de la consommation d'eau de l'immeuble de 2015 à 2020



La consommation d'eau des bureaux chute de 49 % par rapport à 2019 et celle du restaurant de 31 % (respectivement - 47 % et - 43 % par rapport à la moyenne quinquennale).

Cette forte baisse impacte les ratios de consommation par personne et par couvert, qui augmentent. Au restaurant, la baisse de fréquentation liée à la fermeture puis à la reprise partielle d'activité sur site explique cette hausse. La mise en place des gestes barrière est également à prendre en compte.

	Moyenne 2015/2019	2020	Variation
Consommation moyenne annuelle de l'immeuble (m <sup>3</sup> /an)	9 530	5 091	- 46,6 %
Consommation moyenne mensuelle de l'immeuble (m <sup>3</sup> /mois)	794	424	- 46,6 %
Ratio de consommation de l'immeuble (L/m <sup>2</sup> utile/an)	284	152	- 46,6 %
Ratio de consommation du restaurant (L/couvert/an)	11,7	14,9	+ 28,2 %
Ratio de consommation des bureaux (m <sup>3</sup> /personne/an)	5,4	7,0	+ 30,7 %

Dans ce contexte particulier, l'immeuble Arborial reste cette année encore bien positionné par rapport au ratio constaté sur les immeubles de bureaux (baromètre OID 2020) :

Ratio 2020 constaté sur des immeubles de bureaux (baromètre OID 2020)	Ratio 2020 de l'immeuble Arborial (hors RIE)
0,4 m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> su	0,15 m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> su

SU = surface utile

Les nombreuses actions réalisées en faveur des économies d'eau au cours des dernières années ont permis d'obtenir ces bons résultats : signalétique de sensibilisation dans les sanitaires, rondes sanitaires, installation de « disjoncteurs d'eau » pour une coupure automatique en cas de fuite....

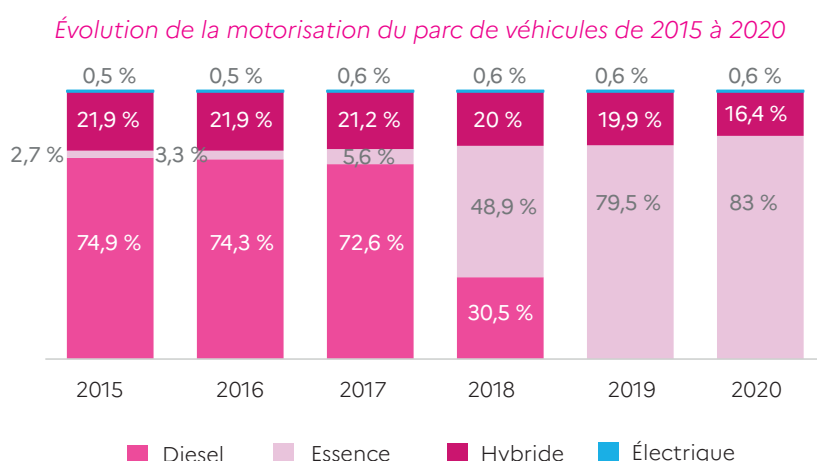
Le prix moyen du m<sup>3</sup> pour l'immeuble augmente de 1,3 % par rapport à 2019 et de 2,7 % par rapport à la moyenne quinquennale, à 4,67 € TTC.

## 2.2 TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

### 2.2.1 Parc automobile

Dans le cadre des directives gouvernementales, le parc automobile de FranceAgriMer a évolué vers des véhicules plus respectueux de l'environnement.

Entre 2015 et 2018, les véhicules diesel, qui représentaient trois quarts de la flotte, ont progressivement disparu. Dès 2019, le parc ne comptait plus aucune motorisation diesel, au profit de véhicules essences ou hybrides. Fin 2020, le parc se composait de 171 véhicules de service, dont 142 motorisations essences, 28 hybrides et 1 électrique.



Le parc automobile est jeune, avec une moyenne d'âge de 2 ans et 11 mois.

En 2020, la moyenne de roulage a diminué pour s'établir à 15 293 km (contre 28 130 km en 2019 et 22 271 km en moyenne 2015/2019). Avec la crise sanitaire, les trois quarts des véhicules du parc ont roulé moins de 20 000 km. L'émission moyenne de CO<sup>2</sup> du parc a représenté quant à elle 101 g/km CO<sup>2</sup>.

Par ailleurs, 93 agents ont suivi une formation à l'éco-conduite depuis 2009.

### 2.2.2 Politique de voyages de FranceAgriMer

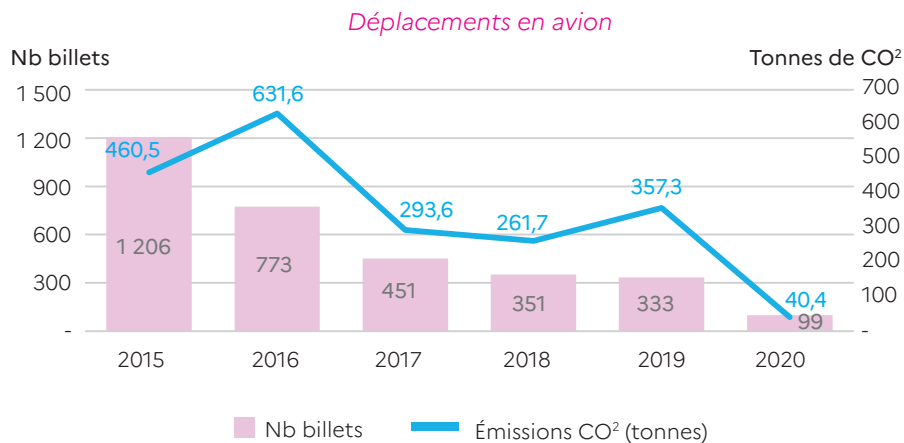
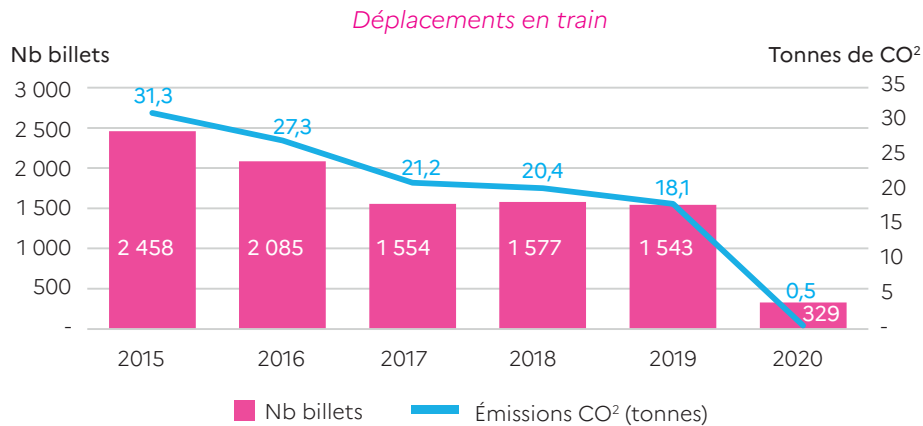
L'établissement a publié une note de service qui encadre les différents déplacements professionnels.

Les trajets en train se font en deuxième classe, ceux en avion en classe économique ; l'avion n'est autorisé qu'au-delà de 3h de déplacement conformément à la circulaire du Premier ministre n°6225/SG du 13 novembre 2020. Pendant l'année 2020, marquée par la crise sanitaire, 329 déplacements ferroviaires ont été effectués (131 472 km parcourus pour 0,4813 tonne de CO<sup>2</sup>) et 99 déplacements par voie aérienne (400 787 km parcourus pour 40,39 tonnes de CO<sup>2</sup>).

A titre de comparaison, 1 543 déplacements ferroviaires et 333 déplacements aériens ont été effectués en 2019, soit des baisses respectives de 79 % et 70 %. En moyenne annuelle, sur la période 2015/2019, ce sont 1 843 déplacements en train et 623 déplacements en avion qui ont été recensés.

Depuis 2015, en train comme en avion, le nombre de déplacements n'a cessé de diminuer. De plus, l'établissement a encouragé les réunions dématérialisées via audio ou visio conférences.

## ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ MISE EN ŒUVRE DANS LE FONCTIONNEMENT



### 2.2.3 Mobilité durable

Le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 instaure un forfait mobilité durable dans la fonction publique de l'État, qui permet aux personnels civils et militaires de bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle, ou cycle à pédalage assisté personnel, ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

30 agents de l'établissement (dont 14 au siège et 16 en région) ont bénéficié, au titre de l'année 2020, du forfait mobilité durable d'un montant de 100 €. Parmi ces agents, 21 utilisent leur vélo et 9 font du covoiturage.

## 2.3 ACHATS COURANTS

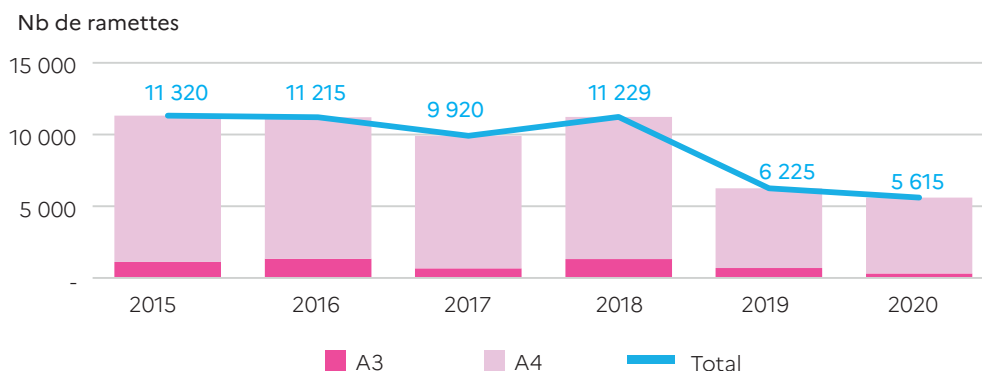
L'établissement a intégré des clauses sociales et environnementales dans tous les marchés contribuant à la gestion du site : restauration, nettoyage des locaux, entretien des espaces verts.

### 2.3.1 Papier

Pour ses achats de papier, l'établissement applique la stratégie achat de l'État 2020-2024, et commande exclusivement du papier recyclé, ou à défaut, du papier issu de forêts gérées durablement, afin d'assurer un approvisionnement 100 % responsable.

Ces commandes sont, d'une part, effectuées auprès de l'UGAP, qui propose un catalogue privatif restreignant les références aux seuls papiers recyclés, et, d'autre part, massifiées afin de limiter le nombre de livraisons.

### Évolution des achats de papier (y.c. atelier reprographie)



La consommation de papier de l'établissement est en recul depuis 2015. Seul un pic apparaît en 2018 qui résulte de la contractualisation de l'atelier reprographie avec l'un des établissements du site. La stratégie achat de l'État prévoit également une réduction en 2023 de 30 % des quantités de papier consommées par rapport à 2018.

En 2020, le niveau de consommation diminue de 10,2 % par rapport à 2019, de 50 % par rapport à 2018, et de 43,8 % par rapport à la moyenne quinquennale.

Les nombreux messages de sensibilisation à destination des agents (réduction des impressions, usage du recto/verso..), le remplacement progressif du parc d'imprimantes individuelles au profit de copieurs multifonctions sur l'ensemble des plateaux, la dématérialisation des documents, dans un contexte de multiplication des réunions à distance (web/audio conférences), ont largement contribué à ce résultat.

#### 2.3.2 Fournitures de bureau

Depuis 2009, ces achats, rationalisés par la mise en place d'un regroupement mensuel des commandes afin de limiter le nombre de livraisons, sont effectués auprès de l'UGAP qui propose un catalogue étoffé de produits verts. Le montant moyen de dépense / agent pour les fournitures de bureau, est resté stable dans le temps, à moins de 5 € / mois.

#### 2.3.3 Mobilier

Les achats de mobilier sont effectués auprès de l'UGAP qui propose un catalogue de produits écoresponsables. L'établissement, qui dispose d'un atelier permettant des réparations mineures et, depuis 2016, de locaux d'entreposage, optimise le mobilier existant. Un partenariat relatif au recyclage du mobilier a été mis en place depuis 2018 (cf. chapitre 2.4 « gestion des déchets / mobilier usagé »).

#### 2.3.4 Matériels informatiques

Les achats de matériels informatiques restent standardisés et massifiés auprès de l'UGAP. Le recours massif au télétravail pendant la crise sanitaire a entraîné une augmentation conséquente des achats de consommables informatiques (+ 400 % par rapport à 2019).

## 2.4 GESTION DES DÉCHETS

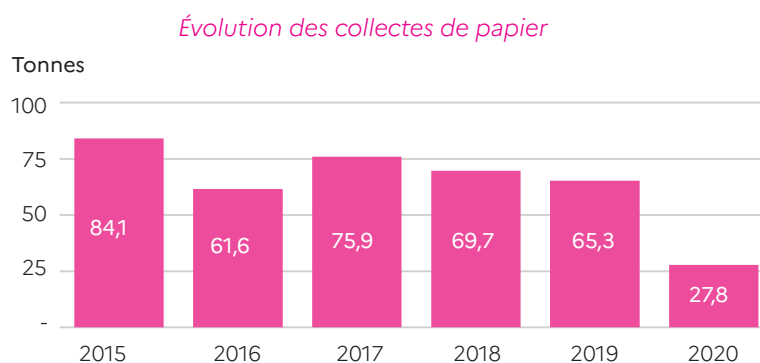
L'établissement a déployé une politique de systématisation du tri des déchets, y compris alimentaires.

### 2.4.1 Tri sélectif des papiers

Depuis 2010, dans l'intégralité du site, des ecobox permettant de récupérer le papier usagé sont mis à disposition des agents dans chaque bureau et points copieurs.

L'entreprise de ménage récupère ensuite ce papier et le stocke dans des collecteurs bleus qui sont enlevés par Suez-Environnement et acheminés vers des sites de traitement et de valorisation.

La destruction sécurisée des archives est, quant à elle, effectuée par un organisme certifié.

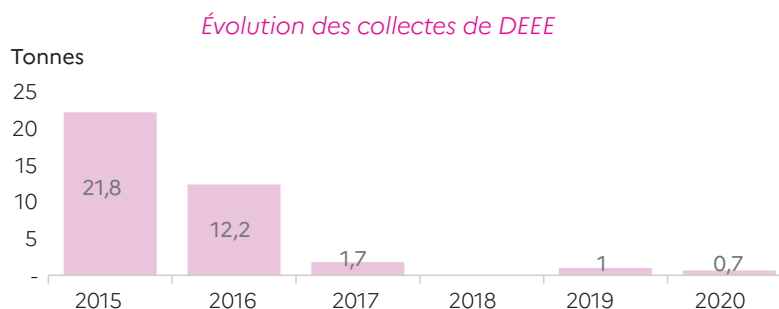


En moyenne, 71 tonnes de papier / an ont été collectées entre 2015 et 2019.

En 2020, la moindre présence sur site et l'accélération de la dématérialisation, en lien avec la crise sanitaire, explique la forte baisse des volumes collectés (- 57 % par rapport à 2019 et - 61 % par rapport à la moyenne quinquennale).

### 2.4.2 DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

La gestion de ce type de déchets est confiée à la société Lumiver, ou à l'éco-organisme Tricycle qui aide à la réinsertion par le travail de l'économie sociale et solidaire.



En moyenne, 9 tonnes de DEEE ont été collectées chaque année sur la période 2015-2019 ; seuls 650 kilos ont été enregistrés en 2020.

Par ailleurs en 2020, l'établissement a fourni gracieusement 4 ordinateurs portables à l'association des Comores « Malezi de sima It Sandra » dans le cadre d'une convention établie en 2019. Ces équipements, mis à la réforme mais encore utilisables, vont ainsi bénéficier d'une seconde vie en étant mis à la disposition d'enfants et d'adolescents en difficulté scolaire.

### 2.4.3 Mobilier usagé

Le mobilier usagé de l'établissement est collecté par l'éco-organisme Tricycle, qui le réutilise, le rénove ou le recycle avant de le remettre sur le marché.

En 2020, la collecte a représenté 8,3 tonnes, et le partenariat avec Tricycle a généré 140 heures d'insertion pour 10 travailleurs de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, une demande d'inscription de l'établissement au site de l'État d'échange de biens entre les administrations ([encheres-domaines.gouv.fr](http://encheres-domaines.gouv.fr)) est actuellement en cours.

### 2.4.4 Piles

Deux collecteurs de piles sont installés au rez-de-chaussée du bâtiment A. Leur contenu est ensuite transféré dans des bacs spécifiques, collectés à la demande par le prestataire Corepile. Il n'y a pas eu de collecte de piles en 2020.

### 2.4.5 Cartons

L'établissement regroupe autant que possible ses achats dans le but de réduire le nombre de livraisons et ainsi limiter son empreinte carbone.

Les cartons sont entreposés dans des bacs dédiés. Un compacteur à cartons est installé au RIE.

En 2020, près de 8,9 tonnes de cartons ont été collectées par SUEZ Environnement et SGA (le tiers archiveur de l'établissement), soit 17 % de moins qu'en 2019.

Ce tonnage, qui est le plus faible enregistré depuis 2016, est également inférieur de 5 % au volume annuel moyen de la période 2015-2019 (9,3 tonnes). Au regard du contexte sanitaire 2020 qui a entraîné la fermeture du site et le recours massif au travail à distance, la collecte de cartons demeure cependant importante, et s'explique en grande partie par le déploiement de matériel informatique destiné aux agents travaillant à distance.

### 2.4.6 Imprimantes individuelles et consommables associés

Le remplacement progressif des imprimantes individuelles se poursuit au profit de copieurs multifonctions installés sur chaque plateau.

Fin 2020, l'établissement ne compte plus que 73 imprimantes individuelles, contre 178 en 2015 ; 62 copieurs multifonctions sont en service.

Les imprimantes individuelles qui sortent du parc sont collectées et recyclées par l'éco-organisme Tricycle et la société PAPREC 3D, ou font l'objet de dons à des associations.

### 2.4.7 Déchets de la restauration collective

Une table de tri a été installée dans le RIE en 2011, accompagnée d'un support de communication au niveau du tapis roulant du dépose plateaux. Ce dispositif permet à chacun de déposer séparément bouteilles et bouchons en plastique, et canettes métalliques.

Des collecteurs pour les déchets alimentaires et des collecteurs de tri sont installés dans un local dédié au sous-sol du RIE et en laverie. Ils sont récupérés toutes les semaines et valorisés par la filière méthanisation (SARVAL). 3,8 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées au RIE en 2020. Valorisés, ces déchets ont permis la production de 1 328,845 kWh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'un foyer (hors chauffage, eau chaude et cuisson).

En moyenne, ces déchets ont représenté 4,5 tonnes par an sur la période 2015/2019.

Les huiles alimentaires usagées sont également stockées dans un collecteur, puis pompées et transportées vers des usines de recyclage pour être retraitées par la filière bio-carburants (OLEOVIA). Elles ont représenté 310 kg en 2020, et en moyenne 498 kg par an sur la période 2015/2019.

## ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ MISE EN ŒUVRE DANS LE FONCTIONNEMENT

Par ailleurs, et afin de réduire le gaspillage alimentaire et d'optimiser le recyclage des déchets alimentaires, des messages de sensibilisation encourageant le tri des plateaux ainsi que des rappels d'éco-gestes, sont relayés au RIE, notamment pendant la semaine européenne du développement durable au cours de laquelle des actions concrètes (mise en place d'un gachimètre pain par exemple..) sont également menées.

### 2.4.8 Déchets des espaces verts

Depuis 2015, les différentes entreprises de jardinage retenues pour le marché disposaient de leurs propres plateformes de traitement des déchets.

Depuis avril 2019, l'ESAT Marsoulan (Établissement et Service d'Aide par le Travail), en charge de l'entretien des espaces verts, applique une procédure encadrée dans un souci strictement écologique, en séparant les déchets végétaux des autres déchets.

Les déchets végétaux, issus de l'entretien des espaces verts (tonte, taille, débroussaillage et ramassage des feuilles...), sont chargés le jour même en camion et acheminés à la décharge de Champigny-sur-Marne pour retraitement et transformation en compost et engrais verts.

Tableau déchets divers collectés (en kg, en litre, à l'unité)

Type de déchet	Unité	Prestataire	2015	2016	2017	2018	2019	2020
HYDROCARBURES LIQUIDES	t	Ecopur (Spie)	-	-	-	-	-	3,0
D.E.E.E (*)	t	Tricycle/Paprec	21,8	12,2	1,7	-	1,0	0,7
MOBILES, PORTABLES	unité	Ateliers du bocage	-	-	126,0	40,0	-	18,0
DECHETS ACTIVITE SOIN	litre	Servia	-	12,0	12,0	4,0	4,0	6,0
PAPIER	t	Suez	841	61,6	75,9	69,7	65,3	27,8
CARTON	t	Suez	6 177,0	9 630,0	9 968,0	10 340,0	10 750,0	8 890,0
VERRE	kg	Suez	-	790,0	-	300,0	300,0	300,0
DECHETS CUISINE CANTINE	kg	Bionerval	3 410,0	5 060,0	6 120,0	4 000,0	4 059,0	3 797,0
LAMPES ET TUBES	unité	Lumiver (Spie)	138,0	151,0	72,0	-	-	170,0
CHLOROFLUOROCARBONES	unité	Lumiver (Spie)	-	-	-	-	-	1,0
HUILES ALIMENTAIRES	litre	Oleo recycling	359,0	829,0	486,0	570,0	246,0	310,0
PILES	kg	Corepile	98,0	70,0	87,0	97,0	155,0	-
D3E AUTRE	kg	Lumiver (Spie)	-	-	-	-	-	650,0
CANETTES, BOUTEILLES PLASTIQUE	kg	Suez	100,0	100,0	756,0	924,0	1 073,0	1 520,0
METAUX	kg	Tricycle	-	-	-	-	-	372,0
D.I.B	kg	Suez	85,0	85,0	80,5	74,8	79,4	51,4
MOBILIER ENCOMBRANTS	kg	Tricycle	-	-	-	-	13 335,0	8 320,0
CARTOUCHES TONER	unité	Conibi - Multisupplies	1 996,0	1 039,0	739,0	393,0	547,0	360,0
CAPSULES DE CAFE	kg	Nespresso	250,0	278,0	496,0	945,0	300,0	300,0
BOUCHONS EN PLASTIQUE	kg	Les bouchons d'amour	40,0	50,0	70,0	30,0	80,0	-



## 2.5 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'établissement est très sensible, dans ses orientations, à l'enjeu de la préservation de la biodiversité. Il entretient d'ailleurs un lien étroit avec le territoire et ses acteurs, via la communauté d'agglomérations Est-Ensemble.

### 2.5.1 Jardins du site

L'établissement dispose d'environ 2 500 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

Certaines zones sont dotées de paillage (bois raméal), limitant ainsi la fréquence des arrosages et la prolifération d'adventices.

Le prestataire chargé de l'entretien des jardins du site est également engagé dans une démarche de développement durable (cf. chap. 2.4 « déchets des espaces verts »).

Aucun engrais chimique n'a jamais été utilisé sur le site ; en cas d'attaque fongique ou d'insectes, les traitements sont réalisés avec des produits naturels, respectueux de l'environnement.

Le paillage au sol par du bois raméal limite la prolifération d'adventices et la fréquence des arrosages en été.

Par ailleurs, et conformément au cahier des charges, l'arrosage, très limité, est effectué en fonction des conditions climatiques, par goutte à goutte, micro irrigation ou arrosage automatique. Ces dispositifs d'arrosage font l'objet d'une surveillance pour limiter le gaspillage d'eau en cas de fuite.

### 2.5.2 Rucher

6 ruches abritant des abeilles réputées « douces » ont été implantées en mars 2012 devant les plantations de bambous de la terrasse végétalisée du 5<sup>ème</sup> étage / bâtiment B.

Une convention a été passée avec un apiculteur qui a installé ce rucher et en effectue l'entretien. Le partenariat avec l'apiculteur a perduré en 2020 ; toutefois, les ruches n'ont pas pu être rehaussées au printemps en raison du confinement et 3 colonies ont déserté.

Seule une récolte de 30 kg en miel de tilleul a été réalisée en août 2020.

Le produit des ruches, conditionné par l'apiculteur en pots de 250 g sous l'appellation « Miel Arborial », est proposé à la dégustation.

### 2.5.3 Hôtels à insectes

Deux hôtels à insectes auxiliaires ont été installés à l'automne 2019 dans la cour carrée, à l'entrée du parking. En mettant à l'abri du froid et des intempéries les coccinelles, les papillons, les abeilles solitaires et d'autres insectes, l'établissement poursuit son engagement en faveur de la protection de la biodiversité.

## 2.6 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

### 2.6.1 Partenariat avec les entreprises du secteur protégé

En 2019, l'établissement a poursuivi sa collaboration avec des entreprises du secteur protégé : l'ESAT Marsoulan, qui emploie des déficients mentaux, pour l'entretien des espaces verts, les éco-organismes Valdélia et Tricycle pour l'enlèvement, le recyclage et la valorisation de mobiliers et matériels informatiques destinés au rebut.

L'entretien des espaces verts du site est assuré depuis avril 2019 par l'ESAT Marsoulan (93), établissement médico-social de travail protégé, réservé aux personnes en situation de handicap, dont l'objectif est leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle. Les équipes, formées, expérimentées et encadrées par un moniteur, interviennent dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site.

En 2020, cette collaboration a généré 460 heures d'insertion à 5 intervenants.

Le partenariat avec Tricycle a quant à lui permis à 10 travailleurs de l'économie sociale et solidaire d'effectuer 140 heures d'insertion en 2020.

## 2.6.2 Emploi de travailleurs handicapés

La définition et le suivi de la mise en œuvre des actions sont discutés et validés en commission handicap qui réunit les différents acteurs de la vie sociale à FranceAgriMer : des représentant(e)s du personnel et de l'administration, le médecin de prévention du siège, la référente handicap, l'assistante sociale, l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST), le conseiller de prévention.

En 2020, la commission handicap, réunie le 22 octobre en visioconférence, a étudié le bilan des effectifs et des actions menées l'année précédente pour l'emploi des personnes reconnues handicapées et le suivi des orientations triennales 2018 - 2020 adoptées lors de la commission handicap de 2017. Elle a également étudié l'organisation de la journée Duoday ainsi que la finalisation de deux fiches RH sur l'accompagnement des agents.

La situation exceptionnelle due à la crise sanitaire qui a débuté en mars 2020 a bouleversé le calendrier des actions envisagées en 2020 :

- FranceAgriMer souhaitait renouveler en 2020 sa participation à la journée « Duoday », action européenne en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail, qui s'est déroulé pendant la 24<sup>ème</sup> édition de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH). Les risques liés à l'évolution de la crise sanitaire et les mesures nécessaires pour préserver la santé des agents et des personnes accueillies ont finalement conduit l'établissement à ne pas y participer ;
- l'atelier de sensibilisation au monde des sourds et à la langue des signes, programmé au siège en avril puis en novembre 2020, et qui a suscité l'intérêt de nombreux agents, n'a pas pu être maintenu afin de garantir le bon déroulé de la session en présentiel dans le strict respect des gestes barrière (distanciation physique, port du masque).

Des actions menées les années précédentes en matière de recrutement et d'accompagnement ont cependant pu être poursuivies en 2020 :

- en matière de recrutement, la note de service SG/SRH/2020-16 du 14 décembre 2020 a pour objectif la formalisation des modalités de recrutement au sein de l'établissement dans un souci d'information des services recruteurs, et afin d'assurer le respect de l'égalité de traitement et d'éviter toute discrimination de choix entre les candidats, La diffusion annuelle à l'ensemble des agents d'un questionnaire individuel est restée l'occasion, au-delà de l'obligation réglementaire, de rappeler à la communauté de travail les principes de la reconnaissance du handicap et les actions qui peuvent être mises en place ;
- la mise en œuvre des besoins spécifiques des agents pour un aménagement de leur poste de travail, identifiés avec l'appui des médecins de prévention, a été étudiée dans le cadre des aides ponctuelles proposées par le FIPHFP ;
- l'accès à une plateforme de communication à distance, en facilitant la communication entre personnes sourdes ou malentendantes et personnes entendant grâce à la transcription instantanée de la parole (TIP) ou à la visio-interprétation en langue des signes française (LSF) a été maintenu en 2020. Ce service mis en place depuis juin 2017 répond à l'obligation d'accès aux services téléphoniques fixée par l'article 105 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;
- une commande de masques inclusifs équipés d'une bande en plastique transparent au niveau de la bouche afin de permettre la lecture sur les lèvres et de mieux percevoir les expressions du visage de son interlocuteur a également été passée auprès d'un fournisseur agréé fin 2020 pour faciliter les échanges entre personnes sourdes ou malentendantes et personnes entendant ;
- l'offre d'informations reste disponible sur l'intranet, avec en particulier, la brochure d'information « Emploi, maintien dans l'emploi, handicap parlons-en » validée par la commission handicap et qui répertorie les différentes actions menées par l'établissement ;
- la participation de la référente handicap à la conférence inaugurale organisée en visioconférence le 16 novembre 2020, ainsi qu'à l'atelier « SEEPH 2020 – dans et en emploi ? Sécuriser la personne et l'employeur dans son poste et sa carrière » a été prolongée par la diffusion d'une campagne d'affichage au siège pour rappeler la mobilisation de l'établissement auprès des agents.

Ces actions se sont inscrites dans le prolongement des orientations définies dans le cadre de la commission handicap.

Avec 51 agents déclarés auprès de l'établissement, le taux d'emploi direct déclaré au FIPHFP en 2020 est de 5,05 % (base effectifs au 01/01/2019). Ce taux a progressé par rapport aux années précédentes (4,63 % en 2019 et 4,18 % en 2018) : il a été, et est supérieur au taux de la fonction publique d'Etat (4,86 %).

La prise en compte des dépenses contribuant au développement de la politique handicap (collaboration renforcée avec des structures protégées et mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des agents) a porté en 2020 le taux d'emploi légal à 5,41 % (4,95 % en 2019 et 4,19 % en 2018).

L'augmentation régulière des taux d'emploi montre le réel engagement de FranceAgriMer pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'établissement.

Par ailleurs, un équipement de sécurité spécifique a été mis en place pour les personnes malentendantes et sera déployé en 2021.

### 2.6.3 Télétravail/travail à distance

Dans le cadre du décret n° 2016-151 du 11 février 2016, la mise en place du télétravail se poursuit à FranceAgriMer.

Afin de tenir compte du contexte sanitaire qui a conduit à généraliser le recours au travail à distance, il a été pris en compte le volume des agents en télétravail en février 2019 et en février 2020 : on constate ainsi une progression de 8 % des télétravailleurs le 28 février 2020 par rapport à 2019.

81 % des agents en télétravail sont des femmes, 19 % sont des hommes.

Objectifs	Démarches engagées ou à engager
<b>Périmètre et accompagnement de la démarche</b>	
Elargir le périmètre de la démarche aux délégations nationales	2018 : proposition d'intégrer la DN de Libourne dans la démarche avec un point 0 en réalisant un audit énergétique du site du fait des enjeux plus importants sur ce site que sur La Rochelle ou Volx (locataire).
Maintenir la démarche qualité initiée antérieurement dans le cadre de la démarche HQE (terminée fin 2016)	2016 : outre l'atteinte des objectifs du PAE, c'est un plus méthodologique et réglementaire qui a produit notamment les indicateurs nécessaires au PAE. 2017 et 2018 : maintien de la méthodologie, mais avec une finalité PAE au lieu d'une finalité certification. 2019 : poursuite de la méthodologie, réflexions et initiation d'une démarche dans le cadre du Comité Vert pour l'obtention d'une certification Breeam In-Use en partenariat avec le propriétaire de l'immeuble. 2020 : obtention de la certification Breeam In-Use.
<b>Bâtiment et énergie</b>	
Optimiser les plages horaires d'allumage de l'éclairage	2017 : extinction automatique de l'éclairage repassée à 20h par rapport à 2015/16 (consigne unique : 7h30-19h) suite à des plaintes des occupants (pour mémoire, une simple action d'un occupant sur l'interrupteur du plateau relance l'éclairage pour 1h). 2018 : retour à une extinction automatique des éclairages plateaux à 19h en été et à 19h30 en hiver. 2019 : retour à une extinction automatique des éclairages plateaux à 20h en hiver et 19h en été. 2020 : l'éclairage global du site se coupe toujours automatiquement à 20h en hiver. 2021 : essayer d'éteindre à nouveau les plateaux à 19h30 durant l'hiver 2021/2022.
Coupure des prises blanches la nuit	2020 : à l'étude pour le moment car travaux difficilement amortissables.
Veille bureautique	2019 : s'assurer que l'ensemble des PC soient coupés la nuit ; attente retour des responsables informatiques des différents établissements. 2020 : difficultés à avoir des informations de la part des autres organismes qui sont hébergés sur site mais relance régulière du sujet.
Optimiser les températures dans les bureaux à chaque saison	2017 : <ul style="list-style-type: none"> <li>décalage de consignes à +1/-1 dans le bâtiment B maintenu ;</li> <li>consigne identique pour tout le bâtiment et tous les bureaux. En cas de problème de température dans un bureau, seules les modifications de plages de décalage de consignes sont effectuées dans les bureaux ;</li> <li>changement de 2 groupes froids pour des matériels plus stables et moins énergivores.</li> </ul> 2018 : <ul style="list-style-type: none"> <li>poursuite de la pratique 2017 et analyses des zones structurellement impactées par les problèmes de température afin de les anticiper selon la période ;</li> <li>poursuite de l'isolation des bureaux situés au niveau des pignons du site ;</li> <li>il n'apparaît plus possible de descendre sous 21,5° C en hiver (à partir de ce seuil, les utilisateurs se plaignent du froid).</li> </ul> 2019 : consignes de température identiques à celles de 2018 avec, pour le confort des agents, un paramétrage au cas par cas (bureaux d'angle avec survitrage). 2020 : les seuils de déclenchement du chauffage et de la climatisation ainsi que les températures de consigne sont restés identiques. Objectifs 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>conserver ces paramètres au-delà desquels il ne semble pas possible de descendre sans engendrer de l'inconfort ;</li> <li>installation progressive de nouveaux thermostats par le mainteneur.</li> </ul>
Remplacer des groupes frigorifiques par des groupes mieux dimensionnés et plus économes (remplacement pris en charge au travers de la garantie dommage ouvrage suite à un sinistre)	2016 : GF1 et GF2 remplacés. 2017 : GF3 remplacé. 2018 : investigations sur les GF4 et GF5. 2019/2020 : poursuite des investigations pour remplacement des GF4 et GF5.
Journée (s) sans climatisation	Voir si planification en 2021.
Pose de compteurs pour mesurer la production frigorifique (Comité Vert)	2021 : à faire sur le bâtiment B. 2022 : à faire sur le bâtiment A.

## Bâtiment et énergie (suite)

<p>Mise en œuvre d'éclairage LED</p>	<p>2016 : tous les spots halogènes des circulations et des sanitaires ont été remplacés par des spots LED.</p> <p>2018 : étudier la mise en oeuvre de lampes LED au niveau des pavés lumineux.</p> <p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'étude 2018 a montré que les lampes actuelles des pavés ne pouvaient pas être remplacées par des lampes LED. Le remplacement complet du pavé est donc obligatoire pour passer en LED ; éclairage parking passé en 100% LED.</li> </ul> <p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>lampes du restaurant remplacées par des lampes LED ;</li> <li>premiers pavés LED mis en œuvre au niveau de certains joints creux et études en cours pour acheter des lampes LED à la place des fluocompactes pour les pavés des bureaux (moins coûteux et plus écologique que le remplacement complet des pavés).</li> </ul>
<p>Optimiser les horaires de démarrage des VC (ventilo-convecteurs) dans les bureaux</p> <p>Optimiser les horaires de démarrage des CTA (centrales de traitement d'air)</p>	<p>2014 : CTA bureaux démarrent à 8h et se coupent à 19h30 et plages horaires VC optimisées en fonction des T° extérieur (mais intervention manuelle).</p> <p>2016 : CTA bureaux démarrent à 9h et se coupent à 19h avec une coupure entre 12h30 et 13h30.</p> <p>2017 : plages horaires inchangées.</p> <p>2018 : pas de modification sur la programmation horaire des CTA. A partir de mai 2019, les CTA seront coupées à 18h30 pour test.</p> <p>2019 : arrêt des CTA bureaux programmé à 18h au lieu de 19h en 2018. L'objectif pour 2020 est de conserver à minima ce paramétrage. En 2020 il est prévu d'automatiser les démarrages des VC en fonction des températures extérieures.</p> <p>2020 : afin d'optimiser davantage les consommations, les CTA des plateaux de bureaux sont dorénavant coupées entre 12h30 et 13h30 au moment de la pause déjeuner. (Jusqu'à la fermeture du site en mars 2020).</p>
<p>Variateurs de fréquences sur les CTA (régulation du débit) (comité vert)</p>	<p>2019 : CTA 1 et CTA 4 (halls) équipés.</p> <p>2020 : CTA 10, 11 et 12 prévues en 2021.</p>
<p>Sensibiliser le personnel sur l'extinction des équipements bureautiques (ordinateurs, lampe de bureaux, imprimantes, photocopieurs).</p>	<p>2015 : remise en service du script informatique FranceAgriMer coupant tous les PC des utilisateurs la nuit.</p> <p>2016/2017 : s'assurer de la mise en place de ces procédures dans les autres établissements.</p> <p>2018 : contrôle de la mise en place de ces procédures dans les autres établissements dont l'ONF et la CNDA.</p> <p>2019 : relance.</p> <p>2021 : contrôle et sensibilisation à réaliser.</p>
<p>Actions envisagées pour 2020-2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement du GF5 par une PAC et raccordement hydraulique aux CTA desservies par le GF5 ;</li> <li>Mutualisation des productions GF5 et GF3 et raccordement hydraulique aux CTA desservies par le GF5 ;</li> <li>Mise en place de variateurs de vitesse sur les CTA du bâtiment ;</li> <li>Mise en place d'un dispositif de récupération de chaleur sur l'air extrait (pour les CTA double flux sans récupérateurs de chaleur) ;</li> <li>Dispositif de récupération de chaleur des groupes froids process pour alimenter les batteries chauds des CTA ;</li> <li>Mise en place de dispositifs de recyclage de l'air extrait sur les CTA halls ;</li> <li>Optimisation du débit d'air neuf des locaux ;</li> <li>Mise en place de PACS en adjonction aux CTA bureaux ;</li> <li>Optimisation de la CVC des salles communes de réunion ;</li> <li>Optimisation de la CVC des bureaux.</li> </ul>

Suivre les pratiques et les consommations d'eau	<p>2015/2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en place de signalétique dans les sanitaires ;</li> <li>• mise en place de vérification régulière des sanitaires ;</li> <li>• poursuite des audits annuels réalisés par le pilotage de l'exploitation ;</li> <li>• contrôle des bouches d'arrosage extérieures et à chaque fois qu'une consommation anormale est décelée (Bon GMAO créé en 2017).</li> </ul> <p>2018/2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réception en 2018 et 2019 des devis SPIE pour la mise en place de disjoncteurs d'eau pour coupure automatique des réseaux en cas de fuite ;</li> <li>• isolement de certains réseaux fuyards ;</li> <li>• traitement des fuites sur les deux réseaux enterrés côté hall B.</li> </ul> <p>2020 : installation des « disjoncteurs d'eau » pour couper automatiquement l'eau en cas de fuite. La mise en place des disjoncteurs d'eau est prévue sur l'ensemble des réseaux (hors sanitaires plateaux).</p> <p>Objectif 2021 : poursuivre/améliorer la sensibilisation des occupants sur les économies d'eau y compris le RIE via des campagnes d'affichage notamment.</p>
<b>Mobilité durable</b>	
Limiter les déplacements	<p>2018 : poursuite de l'équipement des salles de réunion par des dispositifs de visioconférence, de webconférence et d'audioconférence (dont certains mobiles).</p> <p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuite de la sensibilisation sur les agencements existants ;</li> <li>• poursuite de l'équipement notamment dans le cadre de la réforme territoriale du fait des nouveaux périmètres géographiques ;</li> <li>• relance des pratiques de covoiturage et développement de l'auto partage pendant les jours de grève.</li> </ul> <p>2020 : poursuite du développement des modes de transport doux.</p>
Favoriser les déplacements doux et les modes alternatifs à la voiture	<p>2018 : réflexion sur la création d'un stationnement supplémentaire pour les cyclistes au sein des locaux de l'Arboreal et en extérieur.</p> <p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• lancement d'une étude sur la création du 2<sup>nd</sup> garage à vélo et d'arceaux supplémentaires ;</li> <li>• mise en place du forfait mobilité et versement de 100 € à 30 agents de l'établissement (dont 14 au siège et 16 en région).</li> </ul>
L'utilisation du parc de VS	<p>2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• retrait en 2016 du véhicule le plus ancien du parc (12 ans). Une fois les moyens de gestion (carte carburants et péages) stabilisés, compte tenu de la mise en place des nouveaux marchés -&gt; transferts de véhicules de service (VS) entre régions afin de rééquilibrer les Km entre VS ;</li> <li>• poursuite des formations à l'éco conduite pour les agents des services territoriaux ;</li> <li>• adhésion fin 2016 au nouveau marché carburant DAE pour optimiser les achats à partir de 2017 ;</li> <li>• analyse du besoin en vue de la préparation des 1ers achats qui pourraient intervenir en 2017 (5 VS budgétés). Intégration des nouvelles dimensions VS propres, analyse des besoins objectifs afin de réduire le parc de VS ; évaluation des pistes de mutualisation au sein des services territoriaux ;</li> <li>• sensibilisation des personnels : rédaction d'une charte d'utilisation des VS en mettant l'accent sur les comportements et la mutualisation.</li> </ul> <p>2017 : retrait de 4 VS (diesel) - achat d'un véhicule essence.</p> <p>2018 : remplacement de 84 VS (83 diesel + 1 essence) par 84 véhicules essence.</p> <p>2019 : remplacement de 48 VS (dont 42 diesels) par 41 VS plus propres, et ajustement de la taille du parc. Le parc ne compte plus aucun véhicule diesel.</p> <p>2020 : le parc est composé de 171 VS : 142 motorisation essence, 28 hybrides, 1 électrique.</p>

Achats courants	
Poursuivre la baisse de consommation de papier	<p>2017 : consommation de 1000 ramettes de papier (A4/A3) en moins (hors atelier reprographie) par rapport à 2016.</p> <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuite de la suppression des imprimantes réseau individuelles ;</li> <li>• renforcement de la dématérialisation des documents pour les réunions CA et CS. Pour les conseils spécialisés, impression seulement des dossiers de presse et des publications les plus marquantes ;</li> <li>• poursuite de l'équipement des agents (écrans plus larges).</li> </ul> <p>2019/20 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuite de la sensibilisation des agents sur ces problématiques ;</li> <li>• poursuite du remplacement des imprimantes individuelles au profit de copieurs multifonctions sur chaque plateau.</li> </ul> <p>Baisse constatée de la consommation de papier.</p>
Mettre en place une politique d'achat des mobiliers	<p>2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcement de la capacité d'entreposage en vue de la réutilisation du mobilier ou pour intensifier son recyclage avec la construction d'un espace de stockage au deuxième sous-sol.</li> </ul> <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développement de l'achat de mobilier écoresponsable ;</li> <li>• communication sur la valorisation des mobiliers en fin de vie.</li> </ul> <p>2019/20 : poursuite de l'achat de mobilier écoresponsable et de leur valorisation en fin de vie.</p>
Poursuivre la politique de tri et de réduction des déchets	<p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• RIE : renouvellement de la communication autour du tri des plateaux et de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;</li> <li>• limitation des livraisons par la massification des commandes ;</li> <li>• valorisation des mobiliers usagés.</li> </ul> <p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• acquisition d'un compacteur à cartons pour le site ;</li> <li>• extension du tri sélectif.</li> </ul> <p>2020/21 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuite et développement des pratiques existantes ;</li> <li>• installation de 4 collecteurs de masques jetables à recycler.</li> </ul>
Préservation de la biodiversité	
Renforcer la préservation de la biodiversité	<p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• installation de 2 hôtels à insectes.</li> </ul> <p>Objectif 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réflexion sur la création d'une haie persistante côté rue Blanqui ;</li> <li>• réflexion sur le paillage ;</li> <li>• installation de bacs à plantes aromatiques sur l'espace terrasse de restauration ;</li> <li>• réflexion autour de la création d'un potager biologique destiné au personnel (club de jardinage).</li> </ul>
Augmenter le pourcentage de produits bio et locaux	<p>2015/2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• communication sur l'intérêt de consommer des produits de saisons ;</li> <li>• amélioration de l'affichage des produits distribués au RIE.</li> </ul> <p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation de produits frais, locaux, de production française, issus du commerce équitable, sous signes de qualité (labellisés AOP, ...)</li> <li>• la part du Bio représente un quart des achats du RIE, soit + 2 % en un an. Dépassement de l'objectif du programme Ambition Bio 2022 du MAA, qui fixe la part d'achat de produits Bio à 20 % dans la restauration collective de l'Etat.</li> </ul> <p>2020/21 : poursuite et amélioration des pratiques existantes.</p>

Responsabilité sociale et environnementale (RSE)	
Favoriser l'emploi des travailleurs handicapés	<p>2017 : mise en place d'orientations visant à sensibiliser l'intégration des travailleurs handicapés dans les services, autour du recrutement et du maintien dans l'emploi (équipement des agents malentendants, formation, évolution professionnelle et mobilité des agents...).</p> <p>2018/2019 : bilan et poursuite des actions menées en 2017.</p> <p>2020 : étude d'un équipement de sécurité spécifique pour les personnes malentendantes.</p>
Poursuivre les partenariats avec les structures du secteur protégé	<p>2018/2019 : poursuite de la collaboration avec des entreprises du secteur protégé (ESAT Marsoulan pour l'entretien des espaces verts, Suez et SGA pour le recyclage de papier...) et des éco-organismes à but non lucratif (Valdélia, Tricycle, pour la gestion des mobiliers et matériels informatiques usagés).</p> <p>2020 : poursuite et renforcement des partenariats.</p>
Suivi des clauses sociales et environnementales dans le plan d'achat de l'établissement	<p>2015/2020 : intégration dans les marchés de clauses sociales et environnementales, et sensibilisation des services aux exigences de l'établissement.</p>
Communication	
Renforcer la communication par une association de la Com interne	<p>2015/2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>valorisation des moyens existants (Forum, Intranet) et renforcement de l'affichage, écrans de l'accueil, points stratégiques du site... ;</li> <li>communication sur les bonnes pratiques et les résultats (messages ponctuels, informations structurelles...).</li> </ul> <p>Objectif 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>poursuite de l'information et de la communication ;</li> <li>adhésion au Club développement durable des établissements publics et entreprises publiques.</li> </ul>





